

URPS

Infirmiers libéraux

Pays de la Loire

EXPÉRIMENTATION TUTORAT DES ESI EN VENDÉE

À destination des infirmiers libéraux de Vendée

Élaboré par l'URPS Infirmiers Pays de la Loire
2024 - 2025



Avec le soutien de



Sommaire

<u>Introduction générale</u>	1
<u>1. Contexte de stage en soins infirmiers</u>	2
<u>Responsabilités</u>	2
<u>Droit du travail</u>	2
<u>Les préalables à l'accueil de stagiaires</u>	3
<u>Les différentes étapes d'un stage</u>	3
<u>2. Documents cadres du lieu de stage</u>	3
<u>La charte d'encadrement</u>	4-5
<u>Le livret d'accueil</u>	6-8
<u>3. Accompagner la réflexivité</u>	9
<u>Annexe</u>	10-13



Introduction générale

L'encadrement des Étudiants en Soins Infirmiers (ESI) par les infirmiers libéraux reste un enjeu majeur. Il permet de proposer des lieux de stage diversifiés et de faire connaître ce mode d'exercice qui met en évidence l'importance de la prise en charge à domicile.

L'effectif des infirmiers libéraux est en constante augmentation, +21,4% entre 2016 et 2021 en Pays de la Loire. En septembre 2023, l'IFPS de La Roche-sur-Yon a d'ailleurs ouvert 52 places supplémentaires, ce qui en fait l'institut accueillant le plus grand nombre d'étudiants de la région. Afin que ces futurs professionnels acquièrent un savoir de l'exercice en libéral et qu'ils puissent envisager au mieux leur orientation professionnelle, il est essentiel de leur offrir l'opportunité d'effectuer des stages en cabinet avec des tuteurs formés à l'accueil et à l'encadrement d'étudiants.

Aujourd'hui, l'URPS infirmiers, soutenue par l'ARS des Pays de la Loire, souhaite accompagner les tuteurs et les étudiants à travers le projet « Tutorat » sur l'ensemble du département de la Vendée. Le déploiement sur ce territoire permettra d'expérimenter le dispositif et de l'évaluer afin d'envisager un déploiement sur l'ensemble de la région.

Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016 portant code de déontologie des infirmiers.

« Art. R. 4312-36. - L'infirmier chargé de toute fonction de coordination ou d'encadrement veille à la bonne exécution des actes accomplis par les personnes dont il coordonne ou encadre l'activité, qu'il s'agisse d'infirmiers, d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture, d'aides médico-psychologiques, d'étudiants en soins infirmiers ou de toute autre personne placée sous sa responsabilité. »

« Il est responsable des actes qu'il assure avec la collaboration des professionnels qu'il encadre. »

« Il veille à la compétence des personnes qui lui apportent leur concours. »

1 Contexte de stage en soins infirmiers

Responsabilités

L'IFSI est responsable de l'étudiant et du caractère qualifiant du stage. La structure d'accueil est garant de l'organisation du stage. Une convention de stage tripartite (IFSI, IDEL et ESI) est signée en ce sens avec l'IFSI précisant les modalités, les règles à respecter.

Les IFSI souscrivent une assurance couvrant les risques professionnels et la responsabilité civile des étudiants, conformément à l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale.

Néanmoins l'infirmier doit avoir une **couverture assurantielle** adéquate :

- Assurance voiture : mention « tournées régulières » / « tournées professionnelles »
- Assurance responsabilité civile professionnelle

Et avoir **déclaré à ses assureurs** qu'il prend un étudiant en soins infirmiers en stage.

En cas d'erreur médicale lorsque l'étudiant agit sous la responsabilité d'un Infirmier Diplômé d'Etat, la responsabilité de ce dernier peut être engagée (défaut d'évaluation de la capacité de l'étudiant, défaut de surveillance). L'infirmier doit donc toujours être présent avec l'étudiant auprès des patients.



En aucun cas il n'est possible de faire conduire un étudiant en soins infirmiers ou le laisser faire la tournée seul

Droit du travail

Le stagiaire est soumis au droit du travail en tant qu'étudiant en soins infirmiers. L'IFSI est dans l'obligation de l'appliquer et peut être poursuivi juridiquement en cas d'accident.

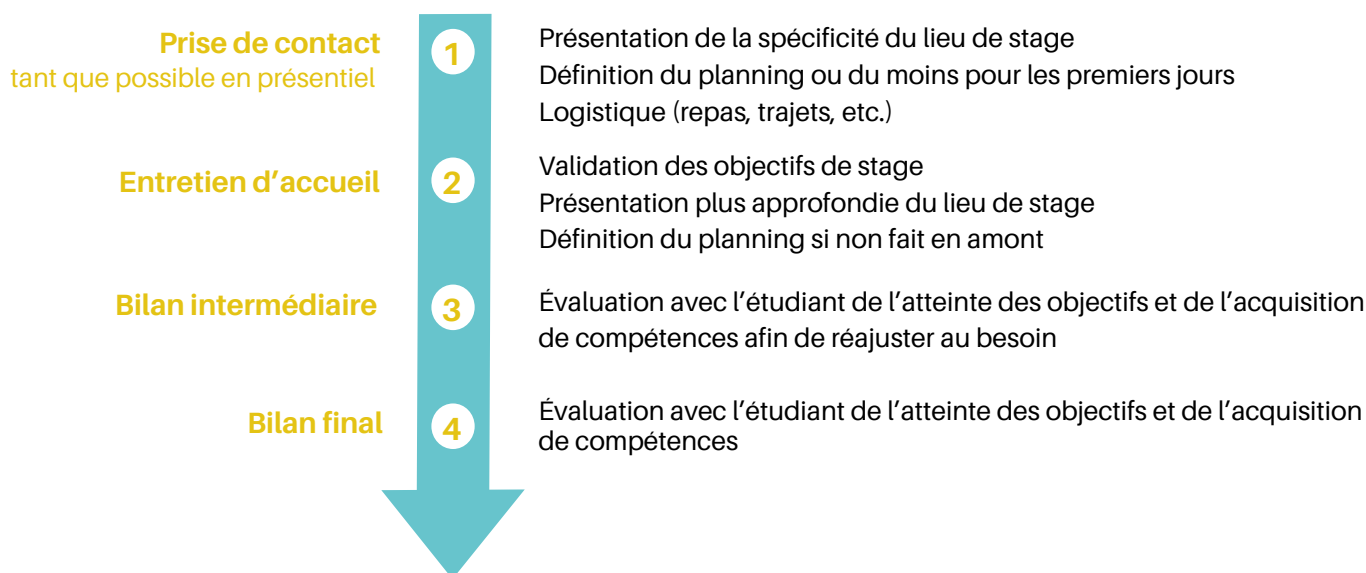
Ci-dessous vous trouverez quelques repères concernant le droit du travail :

- 35h par semaine (possibilité de réguler sur plusieurs semaines sans jamais dépasser 48h dans une semaine)
 - 12h par jour maximum
 - Droit aux jours fériés
- Temps de pause : aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre 6 heures sans que le salarié bénéficie d'un temps de pause d'une durée minimale de 20 minutes
- Repos de 11h entre deux journées de travail
- 2 jours de repos par semaine dont 2, au moins, consécutifs par quinzaine et incluant le dimanche
- Respect du planning, celui-ci cadrant les plages horaires sur lesquelles l'infirmier est responsable du stagiaire
- Pas de travail en stage le week-end précédant le retour à l'IFSI

Les préalables à l'accueil de stagiaires

Avant l'accueil d'étudiants en soins infirmiers, le cabinet se doit d'élaborer avec l'IFSI une charte d'encadrement et un livret d'accueil (Cf. 2.2). Ce livret sera transmis aux étudiants orientés vers votre structure et lui permettra de préparer leur stage.

Les différentes étapes d'un stage



2 Documents cadres du lieu de stage

La charte d'encadrement

Cf. trame pages 4 et 5

La charte d'engagement est établie entre le lieu d'accueil et les Instituts de Formation en Soins Infirmiers partenaires. Ce document formalise les engagements des deux parties à l'égard de la formation clinique des étudiants infirmiers en stage. Il constitue un support fondateur, document obligatoire à élaborer pour les stages qualifiants. Cette charte doit faire l'objet d'une évaluation régulière, permettant ainsi une réactualisation en fonction de l'évolution des missions du lieu d'accueil et/ou des objectifs de formation clinique des étudiants.

Le livret d'accueil

Cf. trame pages 6, 7, 8 et 9

Ce livret est composé de plusieurs fiches. Il est partagé avec l'IFSI et est donné aux ESI lors de la première rencontre. Il permet à l'étudiant d'appréhender au mieux son stage notamment en identifiant les actes et activités qu'il pourra réaliser et compétences qu'il pourra y développer.

Charte d'encadrement des étudiants en soins infirmiers

Engagement des deux parties et responsabilités des acteurs du lieu d'accueil

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, et bénéficie d'un tuteur et de professionnels de proximité qui l'encadrent. Spécifier si ces fonctions sont occupées par une ou plusieurs personnes :

Maître de stage : _____

Tuteur : _____

Professionnels : _____

La structure d'accueil

La structure d'accueil identifie un maître de stage, un tuteur et un ou plusieurs professionnels de proximité. Dans le cadre de l'exercice libéral, ces fonctions peuvent être assurées par la même personne.

Le maître de stage

Infirmier Diplômé d'Etat exerçant des fonctions d'encadrement, il est responsable de l'organisation du stage :

- assure la démarche d'accueil et le suivi du présentisme ;
- met en place les moyens nécessaires à l'encadrement : nomme un professionnel de proximité au quotidien en fonction du planning du cabinet et des objectifs de l'étudiant ;
- est garant de la qualité de l'encadrement ;
- assure les relations avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers ;
- règle les questions en cas de litige, et sollicite le formateur référent de stage¹.

Pour résumer, le maître de stage est le garant de la qualité de l'encadrement.

Le tuteur

Infirmier Diplômé d'Etat expérimenté, il représente la fonction pédagogique du stage : supervision des objectifs, mise à disposition de moyens pour favoriser les apprentissages. Durant la durée du stage, il...

- accompagne les stagiaires et évalue leur progression à partir des rencontres avec les professionnels de proximité : il fixe des entretiens de suivi ;
- facilite l'accès aux différents moyens de formations proposés techniques et humains : mise à disposition de documents, rencontre avec des personnes ressources ;
- prévoit des temps d'échange autour des problématiques rencontrées pendant le stage : partage d'expérience à partir de situations ou de questionnements professionnels ;
- assure des relations spécifiques avec le formateur référent du stage (niveau de formation du stagiaire) et le formateur assurant le suivi pédagogique de l'étudiant (portfolio²) ;
- propose des solutions en cas de difficultés ou de conflits et sollicite le formateur référent de stage ;
- formalise sur le portfolio l'acquisition des compétences, la réalisation des actes ou activités et le bilan ;
- réalise le bilan en présence de l'étudiant ;
- construit le parcours de stage en lien avec le formateur référent et le maître de stage avec le cas échéant des possibilités le suivi de patients spécifiques.

¹ « En cas de difficulté, un entretien entre le tuteur ou le maître de stage, le formateur de l'institut de formation et l'étudiant est préconisé. Son contenu est rapporté aux membres de la commission d'attribution des crédits de formation » article 30 arrêté du 31/07/2009 modifié par l'arrêté du 13/12/18

² Le portfolio est un dossier personnalisé qui rassemble les travaux de l'étudiant, qui témoigne de l'évolution de son travail et rend compte de la progression de ses compétences acquises.

Les Instituts de Formation en Soins Infirmiers mènent une réflexion avec chaque établissement accueillant des étudiants pour définir comment les tuteurs sont désignés.

Les professionnels de proximité

Les autres infirmiers libéraux du cabinet, peuvent aussi être responsable de l'encadrement direct. Ils sont désignés en début de stage par le maître de stage qui prend en compte leurs disponibilités et les objectifs pédagogiques que doit atteindre le stagiaire. Ils :

- aident l'étudiant dans l'acquisition des compétences ;
- accompagnent dans l'apprentissage des gestes professionnels lors des soins infirmiers, suscitent la réflexion et encouragent l'étudiant dans ses recherches ;
- entretiennent des contacts réguliers avec le tuteur par rapport à la progression de l'étudiant.

L'étudiant

Il est acteur de sa formation. Il :

- prend contact avec le maître de stage pour s'informer des spécificités du cabinet en lien avec le livret d'accueil
- s'engage à respecter les modalités d'organisation du stage
- formule des objectifs en cohérence avec le livret d'accueil et son niveau d'acquisition figurant dans le portfolio (qu'il présente, complète et fait valider par le tuteur)
- intègre une démarche constructive d'apprentissage : se donne les moyens d'acquérir des compétences à partir des ressources mises à disposition dans le cabinet
- adopte un comportement responsable, attentif aux personnes et aux biens, respectueux de la réglementation en vigueur et du code de déontologie

L'institut de formation en soins infirmiers

Il s'engage à identifier un référent de stage et à élaborer, avec le cabinet, les modalités de désignation des tuteurs.

Le référent de stage

Formateur de l'IFSI, il s'engage à maintenir des relations régulières avec le lieu d'accueil. Il est également le premier interlocuteur en cas de conflit. Il :

- partage avec le maître de stage, les spécificités du cabinet, et les éléments théoriques et pratiques que peut y acquérir le stagiaire
- peut aider le cabinet à élaborer la charte d'encadrement et le livret d'accueil/ressources du terrain de stage ;
- est l'interlocuteur privilégié du lieu d'accueil
- fait le lien entre l'IFSI et le tuteur, référent du suivi pédagogique de l'étudiant ;
- aide pour l'évaluation des ressources du cabinet accueillant ;
- a accès aux lieux de stage et peut être sollicité pour l'encadrement des étudiants (la pratique d'actes professionnels est exclue du champ de cet encadrement)
- peut organiser des temps de regroupement au cours du stage sur le lieu de stage, à son initiative ou à la demande de l'étudiant ou celle du tuteur de stage (analyse réflexive...)

Signature des parties

Fait à _____, le _____ / _____ / _____

Pour le cabinet

Nom et Prénom

L'Institut de formation

Nom et Prénom

Livret d'accueil des ESI du cabinet

Coordonnées du cabinet

Adresse complète : _____
CP : _____
Ville : _____
Téléphone professionnel : _____

Les professionnels du cabinet

Nom	Prénom	Remarque
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Organisation du cabinet (horaires, roulement des infirmiers libéraux...)

Spécificités logistiques (repas, trajets, tenue, etc.)

Modalités d'encadrement

Nom du maitre de stage : _____

Nom du tuteur : _____

Date de l'entretien d'accueil : _____

Date de l'entretien de mi-parcours : _____

Date d'évaluation de fin de stage : _____

Activités de soins principales du cabinet

Afin d'aider l'étudiant infirmier à élaborer ses objectifs de stage, nous vous proposons de présenter les soins infirmiers de votre cabinet.

Le Cabinet et son écosystème (partenaires en soins (HAD, SSIAD...), participation à des structures coordonnées...) :

Les soins infirmiers en lien avec le rôle propre (BSI, surveillance hebdomadaire...)

Les soins infirmiers en lien avec le rôle sur prescription médicale du code de santé public (prises de sang, pansements, perfusions, dialyse péritonéale...)

Activités de soins principales du cabinet

Les soins infirmiers en lien avec la prévention en santé (vaccinations, bilan prévention, participation à des groupes ou programme d'éducation thérapeutique, programme de prévention locaux...)

Compétences à acquérir au sein du cabinet

- ☐ Compétence 1 - Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- ☐ Compétence 2 - Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- ☐ Compétence 3 - Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- ☐ Compétence 4 - Mettre en oeuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- ☐ Compétence 5 - Initier et mettre en oeuvre des soins éducatifs et préventifs
- ☐ Compétence 6 - Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- ☐ Compétence 7 - Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle
- ☐ Compétence 8 - Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- ☐ Compétence 9 - Organiser et coordonner les interventions soignantes
- ☐ Compétence 10 - Informer, former des professionnels et des personnes en formation

3 Accompagner la réflexivité

Le référentiel de la formation des infirmiers en France signale explicitement l'intention de former des « praticiens réflexifs » (Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état infirmier).

La pratique réflexive se définit comme une activité intellectuelle et affective dans laquelle l'individu s'engage à explorer ses expériences dans le but de mieux les comprendre, réaliser des apprentissages afin de les transférer dans de nouvelles situations (Schön et Boud).

L'objectif est donc de favoriser l'anticipation, la compréhension et la définition du sens de l'action de l'étudiant.

Questions types pour favoriser la posture réflexive :

Avant que l'étudiant réalise une activité, lui demander :

- Quelles connaissances mobilisez-vous ?
- Quelles expériences antérieures pensez-vous utiliser ?
- Quelles techniques pensez-vous utiliser ?
- Quelles difficultés pensez-vous rencontrer ?
- Pouvez-vous identifier les points essentiels de cette activité ?

Après la réalisation de l'activité par l'étudiant, lui demander :

- Quel bilan faites-vous de l'activité que vous venez de réaliser (reprendre les questions de départ) ?
- Quels écarts avez-vous repéré ?
- Quels enseignements en dégagez-vous ?
- Quels objectifs pouvez-vous poser ?
- Quels sont les invariants que vous pouvez reproduire dans une autre situation (transfert) ?

Annexe I – La Formation en Soins Infirmiers

Organisation de la formation

Les **5100 heures d'études** sont réparties de la manière suivante :

- 2100 heures de cours
- **2100 heures en stage**
 - 1^{ère} année : 5 semaines au semestre 1, 10 semaines au semestre 2
 - 2^{ème} année : 10 semaines au semestre 3, 10 semaines au semestre 4
 - 3^{ème} année : 10 semaines au semestre 5, 15 semaines au semestre 6

4 types de stages obligatoires sur les 3 ans :

- Soins de courte durée
- Soins de longue durée, soins de suite et de réadaptation
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie
- Soins en santé mentale et en psychiatrie

Référentiel de formation

Le référentiel de formation est écrit dans une forme universitaire : des ECTS (système européen de transfert de compétences) sont attribués aux unités d'enseignement.

Chaque semestre l'étudiant doit valider 30 ECTS, soit 180 ECTS à l'issue des 6 semestres de formation.

Les stages vont eux permettre de valider certains de ces ECTS :

- 15 ECTS avec le stage de 1^{ère} année
- 20 ECTS avec le stage de 2^{ème} année
- 25 ECTS avec le stage de 3^{ème} année

Compétence 1 - Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

- Évaluer les besoins de santé et les attentes d'une personne ou d'un groupe de personnes en utilisant un raisonnement clinique.
- Rechercher et sélectionner les informations utiles à la prise en charge de la personne dans le respect des droits du patient (dossier, outils de soins,...).
- Identifier les signes et symptômes liés à la pathologie, à l'état de santé de la personne et à leur évolution.
- Conduire un entretien de recueil de données.
- Repérer les ressources et les potentialités d'une personne ou d'un groupe, notamment dans la prise en charge de sa santé.
- Analyser une situation de santé et de soins et poser des hypothèses interprétatives.
- Élaborer un diagnostic de situation clinique et/ou un diagnostic infirmier à partir des réactions aux problèmes de santé d'une personne, d'un groupe ou d'une collectivité et identifier les interventions infirmières nécessaires.
- Évaluer les risques dans une situation d'urgence, de violence, de maltraitance ou d'aggravation et déterminer les mesures prioritaires.

Compétence 2 - Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers

- Élaborer un projet de soins dans un contexte de pluriprofessionnalité.
- Hiérarchiser et planifier les objectifs et les activités de soins en fonction des paramètres du contexte et de l'urgence des situations.
- Mettre en oeuvre des soins en appliquant les règles, les procédures et les outils de la qualité, de la sécurité (hygiène, asepsie, vigilances...) et de la traçabilité.
- Adapter les soins et les protocoles de soins infirmiers aux personnes, aux situations et aux contextes, anticiper les modifications dans l'organisation des soins et réagir avec efficacité en prenant des mesures adaptées.
- Organiser et répartir les activités avec et dans l'équipe de soins en fonction des compétences des collaborateurs et du contexte quotidien.
- Accompagner et guider la personne dans son parcours de soins.
- Identifier les risques liés aux situations de soin et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées.
- Prévoir et mettre en oeuvre les mesures appropriées en situation d'urgence ou de crise en référence aux protocoles existants.
- Argumenter le projet de soins et la démarche clinique lors de réunions professionnelles et interprofessionnelles (transmission, staff professionnel...).
- Évaluer la mise en oeuvre du projet de soins avec la personne et son entourage et identifier les réajustements nécessaires.

Compétence 3 - Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens

- Apprécier la capacité de la personne à réaliser les activités de la vie quotidienne et l'accompagner dans les soins(1) en favorisant sa participation et celle de son entourage.
- Adapter les soins quotidiens aux besoins de la personne, en tenant compte de ses ressources, ses déficiences ou ses handicaps.
- Évaluer, anticiper et prévenir les risques liés à la diminution ou la perte de l'autonomie et à l'altération de la mobilité.
- Adapter et sécuriser l'environnement de la personne.
- Identifier des activités contribuant à mobiliser les ressources de la personne en vue d'améliorer ou de maintenir son état physique et psychique.
- Évaluer l'évolution de la personne dans sa capacité à réaliser ses soins.

(1) La notion de soin s'entend ici comme « action ou ensembles d'actions qu'une personne accomplit pour se soigner ». Il s'agit des soins liés aux besoins de la vie quotidienne, en lien avec la notion d'auto-soin : « action ou ensemble d'actions qu'une personne décide et accomplit pour elle-même en vue de maintenir, protéger, restaurer et promouvoir la santé ». (Dictionnaire des soins infirmiers, Masson 2005).

Compétence 4 - Mettre en oeuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

- Analyser les éléments de la prescription médicale en repérant les interactions et toute anomalie manifeste.
- Préparer et mettre en oeuvre les thérapeutiques médicamenteuses et les examens selon les règles de sécurité, d'hygiène, et d'asepsie.
- Organiser l'administration des médicaments selon la prescription médicale, en veillant à l'observance et à la continuité des traitements.
- Mettre en oeuvre les protocoles thérapeutiques adaptés à la situation clinique d'une personne.
- Initier et adapter l'administration des antalgiques dans le cadre des protocoles médicaux.
- Conduire une relation d'aide thérapeutique.
- Utiliser, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire, des techniques à visée thérapeutique et psychothérapeutiques.
- Prévoir, installer et utiliser les appareils et dispositifs médicaux opérationnels nécessaires aux soins et au confort de la personne.
- Anticiper et accompagner les gestes médicaux dans les situations d'aide technique.
- Prescrire des dispositifs médicaux selon les règles de bonne pratique.
- Identifier les risques liés aux thérapeutiques et aux examens et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées.
- Synthétiser les informations afin d'en assurer la traçabilité sur les différents outils appropriés (dossier de soins, résumé de soins, compte rendus infirmiers, transmissions...).

Compétence 5 - Initier et mettre en oeuvre des soins éducatifs et préventifs

- Repérer les besoins et les demandes des personnes et des populations en lien avec les problématiques de santé publique.
- Accompagner une personne, ou un groupe de personnes, dans un processus d'apprentissage pour la prise en charge de sa santé et de son traitement.
- Accompagner une personne dans un processus décisionnel concernant sa santé : consentement aux soins, comportement vis-à-vis de la santé...
- Concevoir et mettre en oeuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention répondant aux besoins de populations ciblées.
- Conduire une démarche d'éducation pour la santé et de prévention par des actions pédagogiques individuelles et collectives.
- Concevoir, formaliser et mettre en oeuvre une démarche et un projet d'éducation thérapeutique pour une ou plusieurs personnes.
- Choisir et utiliser des techniques et des outils pédagogiques qui facilitent et soutiennent l'acquisition des compétences en éducation et prévention pour les patients.

Compétence 6 - Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

- Définir, établir et créer les conditions et les modalités de la communication propices à l'intervention soignante, en tenant compte du niveau de la compréhension de la personne.
- Accueillir et écouter une personne en situation de demande de santé ou de soin en prenant en compte son histoire de vie et son contexte.
- Instaurer et maintenir une communication verbale et non verbale avec les personnes en tenant compte des altérations de communication.
- Rechercher et instaurer un climat de confiance avec la personne soignée et son entourage en vue d'une alliance thérapeutique.
- Informer une personne sur les soins en recherchant son consentement.
- Identifier les besoins spécifiques de relation et de communication en situation de détresse, de fin de vie, de deuil, de déni, de refus, conflit et agressivité.
- Conduire une démarche de communication adaptée aux personnes et à leur entourage en fonction des situations identifiées.

Compétence 7 - Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle

- Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle.
- Confronter sa pratique à celle de ses pairs ou d'autres professionnels.
- Évaluer les soins, les prestations et la mise en oeuvre des protocoles de soins infirmiers au regard des valeurs professionnelles, des principes de qualité, de sécurité, d'ergonomie, et de satisfaction de la personne soignée.
- Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique, et de l'évolution des sciences et des techniques.
- Évaluer l'application des règles de traçabilité et des règles liées aux circuits d'entrée et de sortie des matériels et dispositifs médicaux (stérilisation, gestion des stocks, circuits des déchets, circulation des personnes...) et identifier toute non-conformité.
- Apprécier la fonctionnalité des dispositifs médicaux utilisés dans les soins et dans l'urgence.
- Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique.

Compétence 8 - Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

- Questionner, traiter, analyser des données scientifiques et/ou professionnelles.
- Identifier une problématique professionnelle et formuler un questionnement.
- Identifier les ressources documentaires, les travaux de recherche et utiliser des bases de données actualisées.
- Utiliser les données contenues dans des publications scientifiques et/ou professionnelles.
- Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet étudié et les mettre en oeuvre.
- Rédiger et présenter des documents professionnels en vue de communication orale ou écrite.

Compétence 9 - Organiser et coordonner les interventions soignantes

- Identifier les acteurs intervenant auprès des personnes (santé, social, médico-social, associatif...).
- Organiser ses interventions en tenant compte des limites de son champ professionnel et de ses responsabilités, veiller à la continuité des soins en faisant appel à d'autres compétences.
- Choisir les outils de transmission de l'information adaptés aux partenaires et aux situations et en assurer la mise en place et l'efficacité.
- Coordonner les actions et les soins auprès de la personne soignée avec les différents acteurs de la santé, du social et de l'aide à domicile.
- Coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle dans un souci d'optimisation de la prise en charge sanitaire et médico-sociale.
- Coordonner le traitement des informations apportées par les différents acteurs afin d'assurer la continuité et la sécurité des soins.
- Instaurer et maintenir des liaisons avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des personnes.
- Organiser son travail dans les différents modes d'exercice infirmier, notamment dans le secteur libéral.

Compétence 10 - Informer, former des professionnels et des personnes en formation

- Organiser l'accueil et l'information d'un stagiaire et d'un nouvel arrivant professionnel dans le service, la structure ou le cabinet de soins.
- Organiser et superviser les activités d'apprentissage des étudiants.
- Évaluer les connaissances et les savoir-faire mis en oeuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage.
- Superviser et évaluer les actions des aides-soignants, auxiliaires de puériculture et aides médico-psychologiques en tenant compte de leur niveau de compétence et des contextes d'intervention dans le cadre de la collaboration.
- Transférer son savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires et autres professionnels de santé par des conseils, des démonstrations, des explications, et de l'analyse commentée de la pratique.
- Animer des séances d'information et des réflexions sur la santé, la prise en charge des personnes et l'organisation des soins auprès d'acteurs de la santé.

GUIDE DU TUTORAT DES ÉTUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS EN MILIEU LIBÉRAL



URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX DES PAYS DE LA LOIRE



5 boulevard Vincent Gâche, 44200 Nantes



06.61.29.70.03



www.urps-infirmiers-paysdelaloire.fr/



URPS

Infirmiers libéraux
Pays de la Loire